



**À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM**

---

# **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le Conseil de ladite municipalité, à une assemblée régulière tenue le 11 janvier 2016, a adopté le règlement suivant:

- règlement n° 347-15 intitulé « *Règlement établissant la tarification des biens, services ou activités offerts par le service de sécurité incendie de la Ville de Dunham pour l'exercice financier 2016* ».

AVIS PUBLIC est également donné que ledit règlement est actuellement déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**FAIT À DUNHAM, CE QUATORZIÈME JOUR DE JANVIER DEUX MILLE SEIZE.**

**Le greffier  
Pierre Loïselle**

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, résidant à Dunham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité; j'ai également fait publier cet avis dans le journal local LE GUIDE, édition du 20 janvier 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14<sup>e</sup> jour de janvier 2016.

**Pierre Loïselle, greffier**